

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le treize avril deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le six avril deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent

Absente :

Mme ROBERT DUTOUR Diane

Absent(e)s et avaient donné procuration :

M. PALVADEAU Christian, M. PORTOLEAU Pascal et Mme CUCINIELLO Gaëlle

A été élue secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Services techniques municipaux

DÉLIBÉRATION N°2021_027 DU 13/04/2021

OBJET : Signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée pour la réalisation d'un audit énergétique du Palais des congrès Odyssea

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif ;

VU les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée ;

VU le projet de convention pour la réalisation d'un audit énergétique du Palais des congrès Odyssea, remis par le SyDEV par courriel du 18 mars 2021 ;

Rapporteur : Bruno LEROY, adjoint au Maire

EXPOSÉ

Le SyDEV, Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée, peut exercer, en tant qu'acteur de la transition énergétique, toute activité liée directement à la transition énergétique et notamment des audits énergétiques de bâtiments publics.

Soucieuse de s'inscrire dans une démarche de maîtrise des dépenses d'énergie sur les bâtiments publics, la Commune de Saint-Jean-de-Monts envisage de conclure une convention avec le SyDEV pour la réalisation d'un audit énergétique du Palais des congrès Odyssea.

Le montant des prestations a été estimé à 2 845.00 € HT dont 569.00 € HT à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SyDEV selon les modalités définies ci-avant.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le SyDEV, pour la réalisation d'un audit énergétique du Palais des congrès Odyssea, selon les modalités définies ci-avant ;
- **DIT** que les dépenses seront financées par les crédits inscrits à la section correspondante au Budget principal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le quatorze avril deux mille vingt-et-un.

Le Maire



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.